

NIGER

SYSTEME EDUCATIF EN BREF

PRESENTATION

Le Niger, en forme longue la république du Niger, est un pays d'Afrique occidentale administrativement divisé en 7 régions 1 chef-lieu (communauté urbaine).

STRUCTURE ÉDUCATIVE

Conformément à la [loi n° 98-12 du 1er juin 1998](#) portant orientation du système éducatif nigérien, l'éducation formelle est une modalité d'acquisition de l'éducation et de la formation professionnelle dans un cadre scolaire (art. 16). L'éducation formelle comprend :

- L'enseignement de base ;
- L'enseignement moyen ;
- L'enseignement supérieur.

L'instruction est en majorité publique, non confessionnelle et obligatoire de six ans jusqu'à 16 ans. Elle est en partie inspirée du modèle éducatif français. Le primaire (de sept à 12 ans) et l'enseignement secondaire (de 13 à 19 ans) sont obligatoires ou en tout ou en partie.

GOUVERNANCE

Le système éducatif est influencé par le modèle français et se structure en plusieurs niveaux. Le [ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique](#) (ministère de l'Éducation Nationale) supervise l'enseignement préscolaire et primaire public et privé, ainsi que l'alphabétisation et l'éducation non formelle, incluant les écoles coraniques. Ce ministère intègre la Direction de l'Enseignement Privé (DEPRI), instaurée par le décret n°2011-311 PRN/MEN/A7PLN du 11 août 2011.

Le [ministère des Enseignements Professionnels et Techniques](#) est chargé de l'enseignement technique et professionnel, en lien avec la [loi n°2015-22 du 23 avril 2015](#), déterminant les principes fondamentaux de l'EFPT au Niger

Le [ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#) (MESRI) est responsable de l'enseignement supérieur, comprenant une Direction de l'Enseignement Supérieur Privé établie par le décret n° 134/MESRISG/DL du 17 novembre 2014.

Il est important de noter que le Niger ne dispose pas d'un ministère dédié aux affaires religieuses. Par conséquent, les décisions relatives à l'éducation non étatique, y compris religieuse, sont prises au sein du ministère de l'Éducation.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'enseignement technique et professionnel est dispensé aux niveaux secondaire et post-secondaire. Ce type d'enseignement est également proposé dans des établissements et centres relevant d'autres ministères, tels que le ministère de la Santé. Les établissements non universitaires octroient le « Brevet de Technicien Supérieur » (BTS), un diplôme qui sanctionne un cycle d'études professionnelles supérieures d'une durée de deux à trois ans.

Août 2024

Centre ENIC-NARIC France - Département reconnaissance des diplômes

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'accès aux études supérieures requiert généralement l'obtention du baccalauréat ; cependant, il est possible pour les candidats non titulaires de ce diplôme d'être admis par suite de la réussite d'un examen d'entrée.

En ce qui concerne les institutions, l'enseignement supérieur au Niger est principalement assuré par deux universités majeures : [l'Université Abdou-Moumouni](#) (créé en 1971, le Centre d'enseignement supérieur de Niamey est devenu l'université de Niamey en 1973, et a pris le nom d'université Abdou-Moumouni en 1992) ; et [l'Université Islamique du Niger à Say](#), ainsi que par diverses institutions spécialisées.

Les établissements privés d'enseignement supérieur et de recherche comprennent les universités, les instituts, les grandes écoles et les centres spécialisés de statut privé. L'arrêté n° 139/MESS/R/T/SG/DGE du 18 septembre 2002 fixe les conditions de création et d'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur. L'arrêté n° 138/MESS/R/T/SG/DGE du 18 septembre 2002 fixe les conditions de fonctionnement des établissements privés d'enseignement supérieur.

ACCREDITATION ET ASSURANCE QUALITE

L'arrêté n° 006/MESRI/SG/DGE/DL du 11 janvier 2018 fixe les conditions et les modalités de délivrance des diplômes de Licence et de Master professionnels par les établissements privés d'enseignement supérieur.

Les arrêtés n° 138/MESS/R/T/SG/DGE et n°139/MESS/R/T/SG/DGE ont conduit à la fermeture de plus d'une dizaine d'établissements privés en 2014 par la Direction de l'enseignement supérieur privé du ministère de l'Enseignement supérieur.

CADRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS

Absence de cadre national des qualifications.

MINISTÈRES ET AUTORITES COMPETENTES

[Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique](#)

[Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques](#)

[Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation \(MESRI\)](#)

ETABLISSEMENTS

Pour des informations sur les établissements reconnus par les autorités compétentes du Niger, veuillez contacter le centre ENIC-NARIC France.

DIPLOMES

Nom du diplôme	Cadre national des certifications professionnelles
Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC)	Pas de niveau
Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire	4
Brevet de Technicien Supérieur	5
Diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL)	5
Diplôme de Licence	6

Août 2024

Centre ENIC-NARIC France - Département reconnaissance des diplômes

